



## Ordonnance de télécom CRTC 2018-358

Version PDF

Ottawa, le 10 septembre 2018

### Ontera – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Ontera	AMT 138 AMT 138A Tarif général – Introduction d'installations de transmission numérique	7 août 2018 22 août 2018	10 septembre 2018

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général